



COALITION QUÉBÉCOISE
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : 514-598-5533 • Téléc. : 514-598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Budget provincial 2014-2015

Pas de hausse de la contrebande de tabac

Montréal, le 20 février 2014 — La **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** tient à souligner les données contenues dans le budgetⁱ qui démontrent que — malgré la hausse de la taxe provinciale en novembre 2012 — la contrebande de tabac n'a pas augmenté et, ce, contrairement aux prédictions alarmistes de l'industrie du tabac et de ses alliés comme l'**Association canadienne des dépanneurs en alimentation (ACDA)** et sa créature, la **Coalition nationale contre le tabac de contrebande (CNCTC)** dont le porte-parole est **Michel Rouillard**, un ancien sergent de la Sûreté du Québec.

En effet, le **budget** indique que les revenus en lien avec la vente de tabac sont passés de 914 millions \$ en 2011-2012 à 1 049 millions \$ⁱⁱ en 2013-2014. Ce dernier montant excède de 5 millions \$ les revenus projetés pour 2013-2014 suite à la hausse de la taxe provinciale de novembre 2012, c'est-à-dire 130 millions \$ de plus que les revenus de 2011-2012 (914 millions \$)ⁱⁱⁱ, pour un total projeté de 1 044 millions \$.

Ce résultat corrobore les constats officiels^{iv} à savoir que la dernière augmentation de la taxe provinciale n'a pas provoqué de hausse de la contrebande et que celle-ci demeure stable à 15 % du marché depuis 2011. Cela démontre clairement que les taxes sur le tabac peuvent être substantiellement augmentées sans provoquer de hausse de la contrebande. (En effet, depuis 2002, *chaque province* a augmenté ses taxes (provinciales) sur le tabac — de 7,70 \$ au Québec jusqu'à plus de 27 \$ au Manitoba — alors que la contrebande baissait à travers le pays — un fait que les multinationales du tabac reconnaissent elles-mêmes dans leurs documents internes.^{v,vi})

Répression efficace

Comme l'a si bien déclaré la **Banque mondiale**, « *si la contrebande constitue indéniablement un problème sérieux, ce n'est pas en réduisant les taxes ni en renonçant à les augmenter qu'il convient de réagir, mais en réprimant la criminalité* »^{vii}. C'est précisément ce qu'ont fait les gouvernements fédéral et provinciaux au cours des dernières années, ce qui a mené à une réduction radicale de la contrebande à travers le pays depuis 2008, surtout au Québec. En effet, le Québec a progressivement mis en œuvre toute une gamme de mesures^{viii}, en plus de déployer de centaines d'effectifs spécialisés sur le terrain et d'avoir substantiellement augmenté son budget de lutte à la contrebande (de 18,4 millions \$ en 2012-2013^{ix}).

Pas de nouvelles taxes

Les groupes de santé auraient espéré voir une hausse de la taxe provinciale sur le tabac, mais compte tenu de l'augmentation toute récente de la taxe fédérale, ces derniers reporteront pour un avenir prochain leur revendication en faveur d'une nouvelle hausse.

Cris d'alarme mensongers de l'ACDA et de la CNCTC

Malgré les baisses continues du marché de la contrebande, l'**ACDA** et la coalition qu'elle a mise sur pied, la **CNCTC**, continuent d'ignorer les indicateurs qui pointent vers un marché de contrebande sous contrôle et, ce, concurremment aux hausses des taxes provinciales et fédérale. Par exemple, il y a environ une semaine, ces entités ont chacune émis un communiqué de presse proclamant que « tout indique que [la contrebande] est présentement en hausse »^x, que « la contrebande de tabac ... opère en toute impunité à l'intérieur de nos frontières » et que « le budget fédéral de cette année ... crée des conditions gagnantes pour que la contrebande de tabac prospère ».^{xi}

Pour bloquer les mesures antitabac

« Il est clair qu'en brandissant perpétuellement la menace de la contrebande et en insistant sur la priorisation de la lutte contre la contrebande aux dépens de toute autre intervention en lien avec le tabac, l'ACDA et sa coalition d'intérêts corporatifs cherchent à dissuader le gouvernement d'adopter des mesures de réduction du tabagisme efficaces, comme celles qui interdiraient aux fabricants de tabac de rendre le tabac attrayant aux jeunes par l'entremise de saveurs amusantes et d'emballages sophistiqués et, bien sûr, des hausses de la taxe sur le tabac, » affirme **Flory Doucas, porte-parole de la Coalition**. « Leur objectif est on ne peut plus évident : utiliser la contrebande pour bloquer les mesures réclamées par les groupes de santé visant la réduction de l'initiation au tabagisme chez les jeunes. »

Qui finance l'ACDA/CNCTC?

Questionnées à plusieurs reprises par des politiciens lors de commissions parlementaires, l'**ACDA** et les porte-parole de la **CNCTC** refusent de dévoiler quelle proportion de leur budget provient des fabricants et distributeurs de tabac.^{xii} Des réponses concernant leur financement confirmeraient les véritables motifs derrière leur stratégie prolongée de désinformation en lien avec la contrebande. « Il n'y a aucun doute quant aux liens particulièrement étroits entre l'ACDA, la CNCTC et l'industrie du tabac, qui sont par ailleurs clairement illustrés dans les documents internes de cette dernière.^{xiii} Ainsi, plutôt que d'interpeller les intermédiaires qui exécutent les stratégies de relations publiques conçues par les multinationales du tabac, les journalistes et les élus feraient mieux de contacter directement leurs filiales canadiennes pour obtenir les mêmes réponses concernant les enjeux les concernant, » conclut **Mme Doucas**.

(Voir aussi l'annexe sur l'**ACDA** et la **CNCTC** plus bas.)

- 30 -

Pour de plus amples renseignements:

Flory Doucas, codirectrice et porte-parole : 514-598-5533; cell. 514-515-6780.

Pour plus d'information sur:

- [L'IMPACT DE LA CONTREBANDE SUR LES DÉPANNEURS](#)^{xiv}
- [L'EXAGÉRATION DE L'ACDA CONCERNANT L'AMPLEUR DE LA CONTREBANDE](#)^{xv}
- Les indicateurs [du TAUX DE CONTREBANDE AU QUÉBEC](#)^{xvi}

Fondée en 1996, la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** représente quelque 460 organisations québécoises — associations médicales, ordres professionnels, municipalités, hôpitaux, écoles, commissions scolaires, etc. — qui appuient une série de mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences. Ses principaux objectifs incluent prévenir l'initiation au tabagisme, favoriser l'abandon, protéger les non-fumeurs contre la fumée secondaire et obtenir un cadre législatif qui reflète la nature néfaste et toxicomanogène du tabac.

L'ACDA induit perpétuellement les médias et les parlementaires en erreur quant à l'ampleur et aux risques de la contrebande, ainsi qu'aux causes et aux solutions en lien avec le tabagisme :

1) L'ACDA prétend représenter les intérêts des détaillants du tabac, mais ses actions sont particulièrement bénéfiques pour les fabricants du tabac.

Trois des hauts dirigeants de l'ACDA sont des anciens de l'industrie du tabac, et l'organisme figure de façon préminente dans les documents stratégiques de la multinationale BAT, propriétaire d'Imperial Tobacco.^{xvii}



2) La campagne de l'ACDA concrétise la stratégie énoncée par les multinationales du tabac.

Les documents internes de BAT (propriétaire d'Imperial Tobacco) et de Philip Morris International (propriétaire de Rothmans) précisent que la perception d'un marché de la contrebande en croissance ainsi que les « initiatives » de relations publiques en lien avec la contrebande ont justement pour effet de freiner les hausses de taxes et de prévenir la nouvelle réglementation.^{xviii} C'est pourquoi, partout dans le monde, l'industrie utilise le prétexte de la contrebande pour s'opposer aux mesures de réduction du tabagisme, un stratagème par ailleurs parfaitement illustré par l'inscription de l'ACDA dans le Registre des lobbyistes.^{xix}

3) L'ACDA peut bien prétendre se soucier de la santé des jeunes, mais ce sont les produits vendus dans les dépanneurs qui constituent leur porte d'entrée au tabagisme — pas la contrebande^{xx}.

La vaste majorité des jeunes qui s'initient au tabagisme le font avec des produits légaux, soit les marques des grands cigarettiers^{xxi} ou les petits cigares aromatisés (pour lesquels il y a peu ou pas de contrebande).^{xxii} De plus, ce sont les dépanneurs qui représentent la plus importante source de tabac pour les jeunes^{xxiii} : selon les statistiques du ministère de la Santé, 38 % des détaillants québécois ayant fait l'objet d'une vérification ont accepté de vendre du tabac à un mineur.^{xxiv}

4) La contrebande a provoqué la fermeture de centaines de dépanneurs? FAUX!

Même les propres chiffres de l'ACDA contredisent ses prétentions comme quoi « des centaines de dépanneurs ont ... fermé leurs portes depuis cinq ans » principalement à cause de la contrebande^{xxv}. Selon ses propres rapports sur la santé des dépanneurs au Canada, le nombre total de dépanneurs au Québec était pratiquement le même en 2011 (5900) qu'en 2008 (5897), alors que ce nombre a substantiellement baissé en Alberta où il y a pourtant très peu de contrebande.^{xxvi}

5) La contrebande n'est plus une menace, grâce aux interventions gouvernementales.^{xxvii}

Seuls l'industrie et les groupes qui y sont associés continuent de sonner l'alarme quant à la contrebande et de critiquer le gouvernement pour son « inaction »^{xxviii}, malgré les estimations très rigoureuses et claires du gouvernement du Québec qui la fixe à 15 % du marché.^{xxix} Les groupes de lutte contre le tabac appuient la lutte contre la contrebande et y participent énergiquement^{xxx}, mais tiennent à ce qu'elle ne se fasse pas aux dépens de la santé publique.

6) À l'opposé, le tabagisme n'est plus en diminution depuis 2006 au Québec,^{xxxi} notamment à cause du manque d'encadrement des stratégies de marketing par les gouvernements.

Si l'on veut empêcher l'expérimentation et l'initiation au tabagisme par les jeunes, il faut intervenir auprès des caractéristiques des produits du tabac qui les rendent attrayants pour eux, comme les nouveaux arômes alléchants et les emballages trompeurs et séducteurs. Or, le gouvernement n'a rien fait pour interdire ces manœuvres, bien que des mesures en ce sens aient déjà été mises en œuvre dans d'autres juridictions.

Références :

- ⁱ Gouvernement du Québec, Budget 2014-2015 – Plan budgétaire, “Un Québec pour tous”, page D.15, 20 février 2014. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>
- ⁱⁱ Gouvernement du Québec, Budget 2014-2015 – Plan budgétaire, “Un Québec pour tous”, page D.15, 20 février 2014. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2014-2015/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>
- ⁱⁱⁱ Gouvernement du Québec, Budget 2013-2014 – Plan budgétaire, “Un Québec pour tous”, page A.110 et A.111. 20 novembre 2012. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2013-2014/fr/documents/Planbudgetaire.pdf>
- ^{iv} Témoignant en Commission parlementaire, Gilles Paquin, le président-directeur général de Revenu Québec explique que « la contrebande de tabac, là, est retournée à des taux qui sont comparables à ceux du début des années 2000, de l'ordre de 15 % ... on pense que la hausse de la taxe sur le tabac n'a pas eu pour effet d'entraîner une recrudescence de la contrebande », Journal des débats, jeudi 13 juin 2013 - Vol. 43 N°49. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp-40-1/journal-debats/CFP-130613.html>
- ^v Neil Withington, Director, Legal & General Counsel, British American Tobacco, “Anti illicit trade: scale and opportunities,” mai 2011, slide 16. [http://www.bat.com/group/sites/UK_8GLKJF.nsf/vwPagesWebLive/8F6C4B5D17C9E9F3C125788800568BD4/\\$FILE/05_Neil%20Withington%20-%20Anti%20Illicit%20Trade%20-%20Scale%20and%20Opportunities.pdf?openelement](http://www.bat.com/group/sites/UK_8GLKJF.nsf/vwPagesWebLive/8F6C4B5D17C9E9F3C125788800568BD4/$FILE/05_Neil%20Withington%20-%20Anti%20Illicit%20Trade%20-%20Scale%20and%20Opportunities.pdf?openelement)
- ^{vi} James R. Mortensen, President, Latin America & Canada Region, Philip Morris International, “Investor Day – LA&C Region, Lausanne”, 21 juin 2012, page 7. <https://www.media-server.com/m/instances/8hjn6wm/items/v2b4bx9m/assets/v4222k5w/0/file.pdf>
- ^{vii} Banque mondiale, « Le développement à l'œuvre : Maîtriser l'épidémie. L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme », 1999. Page 78 <http://r0.unclad.org/infocomm/francais/tabac/docs/Curbing-Tobacco-French.pdf>
- ^{viii} Ministère des Finances et de l'Économie, « Mesures prises depuis 2011 : Lutte contre la contrebande de tabac », 16 octobre 2012. http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_11_16_MinFin_MesuresPrisesDepuis2011.pdf
- ^{ix} Gouvernement du Québec, Budget 2013-2014 – Plan budgétaire, « Un Québec pour tous », page F.16. 20 novembre 2012. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2013-2014/fr/documents/Planbudgetaire.pdf> ; voir extraits pertinents au http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_11_20_Budget_Extraits_tabac.pdf
- ^x ACDA, communiqué, 11 février 2014. <http://www.newswire.ca/en/story/1304259/la-hausse-abrupte-de-la-taxe-federale-sur-le-tabac-risque-de-faire-mal-au-quebec>
- ^{xi} CNCTC, communiqué, 12 février 2014. « En augmentant la différence de prix entre les cigarettes légales et les cigarettes illégales, le gouvernement se retrouve à mettre de l'argent dans les poches du crime organisé ». <http://www.newswire.ca/fr/story/1304827/l-augmentation-de-la-taxe-sur-le-tabac-contenue-dans-le-budget-federal-ne-fait-rien-pour-s-attaquer-au-vrai-probleme-de-la-contrebande?relation=org>
- ^{xii} Compilation de témoignages parlementaires comportant des questions en lien avec le financement de l'ACDA et la CNCTC : http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2014/DOCU_14_02_19_Temoignage_ACDA_CNCTC_Financement_Tabac.pdf
- ^{xiii} British American Tobacco, présentation « Anti illicit trade: scale and opportunities » par Neil Withington, Director, Legal & General Counsel (page 12), mai 2011. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/Bat_Presentation_May2011_Neil%20Withington_Anti%20Illicit_Trade_ScaleandOpportunities.pdf
- ^{xiv} http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_11_15_ACDA_Fermeture_depanneurs.pdf
- ^{xv} CQCT, communiqué, “Un document interne montre que l'ACDA amplifie faussement le problème de la contrebande » 17 septembre 2012. http://cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2012/PRSS_12_09_17_FausseStatistiques_ACDA.pdf
- ^{xvi} http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/DOCU_13_07_23_IndicateurReductionContrebande.pdf
- ^{xvii} Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, « Qui est l'ACDA? », novembre 2013. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/DOCU_13_11_18_QUI_ACDA.pdf
- ^{xviii} « Initiatives against illicit trade: Act to prevent excessive tax increases and counter-productive regulations », Philip Morris International, James R. Mortensen, President - Latin America & Canada Region, Lausanne, 21 juin 2012 (« Investor Day – LA&C Region »), page 38. http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/PPT_12_06_21_PMI_InvestorDay_President_LatinAmerica&Canada.pdf ou <https://www.media-server.com/m/instances/8hjn6wm/items/v2b4bx9m/assets/v4222k5w/0/file.pdf>
- ^{xix} Registre des lobbyistes, fiche de Michel Gadbois pour l'ACDA, 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/INDU_12_Fiche_Michel_Gadbois_pour_ACDA.pdf
- ^{xx} Seulement 14 % des élèves du secondaire rapportent consommer habituellement des cigarettes de marques autochtones, selon l'Enquête sur le tabagisme chez les jeunes (2008-2009) : Santé Canada, *Enquête sur le tabagisme chez les jeunes*, 2011. <http://www.hc-sc.gc.ca/hc-ps/tobac-tabac/research-recherche/stat/index-fra.php#eij>, compilé dans « Monitoring du Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2012 » de l'Institut national de santé publique du Québec (tableau page 55; citation page 57). http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1565_MonitoragePlanOclutteTabag2012.pdf
- ^{xxi} Enquête sur le tabagisme chez les jeunes, données de compilées par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, 2 octobre 2011. http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/DOCU_11_10_02_MarquesCigarettesDesJeunes_Legal_vs_contrebande.pdf
- ^{xxii} Statistiques sur l'usage des produits aromatisés, compilé par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/DOCU_13_11_18_Aromatisation.pdf
- ^{xxiii} « D'après l'édition de 2008 de l'ETADJES, 33 % des élèves mineurs qui fumaient ont habituellement acheté leurs cigarettes eux-mêmes dans un commerce »; tiré de l'Enquête québécoise sur le tabagisme chez les élèves du secondaire (EQTES 1998-2002) et l'Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire (ETADJES 2004-08), compilé dans « Monitoring du Plan québécois de lutte contre le tabagisme 2012 » par l'Institut national de santé publique du Québec. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1565_MonitoragePlanOclutteTabag2012.pdf
- ^{xxiv} Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, communiqué, « Interdiction de la vente de tabac aux mineurs: Détaillants encore délinquants, 20 ans après l'adoption de la loi ». 12 avril 2013. http://cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2013/PRSS_13_04_12_Vente_mineurs.pdf
- ^{xxv} « Des centaines de dépanneurs ont ainsi fermé leurs portes depuis cinq ans, une hémorragie que l'AQDA voudrait bien stopper, voire renverser. » cité dans “Lancement d'une pétition sur iPad dans un dépanneur de Sherbrooke », *EstriePlus.com*, 16 novembre 2013. <http://www.estriplus.com/contenu-04040431333535-28659.html> ; « L'élément majeur qui nous a fait mal depuis un certain temps, pis qui est l'exemple de la sur-réglementation, c'est la contrebande du Tabac », Michel Gadbois, ACDA, reportage vidéo, *Écho de la Rive-Nord*, 14 novembre 2013. <http://www.lechodelarivernord.ca/2013/11/14/des-depanneurs-de-groulx-recueillent-des-signatures-par-ipad>
- ^{xxvi} Données de l'ACDA, compilé par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac dans « L'ACDA exagère l'impact de la contrebande sur les dépanneurs », 15 novembre 2012. http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_11_15_ACDA_Fermeture_depanneurs.pdf
- ^{xxvii} Ministère des Finances, *Mesures de lutte contre la contrebande*, novembre 2012. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_11_16_MinFin_MesuresPrisesDepuis2011.pdf
- ^{xxviii} Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, communiqué, « Ce que les 75 babillards de l'ACDA ne disent pas », 26 novembre 2012. http://cqct.qc.ca/Communiqués_docs/2012/PRSS_12_11_26_Reaction_Babillards_ACDA_Contrebande.pdf
- ^{xxix} Gouvernement du Québec, Budget 2013-2014 – Plan budgétaire, “Un Québec pour tous”, page F.18, 20 novembre 2012. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2013-2014/fr/documents/Planbudgetaire.pdf> ; voir extraits pertinents au http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_11_20_Budget_Extraits_tabac.pdf . Témoignant en Commission parlementaire, Gilles Paquin, le président-directeur général de Revenu Québec explique que « la contrebande de tabac, là, est retournée à des taux qui sont comparables à ceux du début des années 2000, de l'ordre de 15 % ... on pense que la hausse de la taxe sur le tabac n'a pas eu pour effet d'entraîner une recrudescence de la contrebande », Journal des débats, jeudi 13 juin 2013 - Vol. 43 N°49. <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/cfp-40-1/journal-debats/CFP-130613.html> ; survol des indicateurs: http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/DOCU_13_07_23_IndicateurReductionContrebande.pdf
- ^{xxx} Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, Société canadienne du cancer, Div.Oc, Association pour les droits des non-fumeurs, Bureau du Québec, Fiche conjointe sur la contrebande, 6 octobre 2011. http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/MEMO_11_10_06_CommissionsFinancesPubliques_contrebande_FICHE_VF.pdf
- ^{xxxi} Statistique Canada, *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC-2012)*: <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?id=1050501&lang=fr> ; extraction pour le tabagisme au Québec de 2003 à 2012: http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2013/STAT_13_06_18_ESCC_TabagismeOc_IntervallesConfiance_2003_2012.jpg